Rapport annuel de gestion 2013-2014

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1929-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-67670-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-67671-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

David Heurtel
Québec, septembre 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Baril
Québec, juin 2014

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2013-2014 rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques. Il dresse également un bilan de nos engagements en ce qui concerne la *Déclaration de services aux citoyens*, les ressources utilisées ainsi que de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

Au cours du dernier exercice, le BAPE a reçu vingt mandats d'information et de consultation du dossier par le public, huit mandats d'enquête et d'audience publique, quatre mandats d'enquête avec médiation. Il a également assisté une MRC dans l'organisation et l'animation de sa consultation au regard de la filière éolienne sur son territoire.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'appréciation des citoyens quant aux services rendus par le BAPE, les réponses des participants aux questionnaires distribués lors des séances publiques démontrent une satisfaction encore très élevée cette année.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe du BAPE pour son engagement à l'égard de l'organisme, ses efforts constants qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés pour l'accomplissement de notre mission.

Le président,

Pierre Baril

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2014.

Le président,

Pierre Baril
Québec, juin 2014

Le secrétaire et directeur général
de l'administration et des communications,

René Beaudet
Québec, juin 2014

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Nos travaux ont été effectués en tenant compte des normes de l'Institut des auditeurs internes. Ces derniers ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne, de l'éthique et de l'accès à l'information au CSPQ,

Anne DeBlois, CPA, CA
Québec, mai 2014

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 1

1.1 La constitution 2
1.2 La mission 2
1.3 Les valeurs éthiques 2
1.4 La composition 3
1.5 L'organisation administrative 3
1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4
1.7 Les mandats sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5
1.8 Les mandats d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 8
1.9 Les mandats en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* 8

CHAPITRE 2
Les résultats atteints 9

2.1 Au regard de la planification stratégique 10
2.2 Au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* 20

CHAPITRE 3
Les ressources 23

3.1 Les ressources humaines 24
3.2 Les ressources financières 26
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 28
3.4 Les services partagés 30

CHAPITRE 4
Les exigences législatives et gouvernementales 31

4.1 L'éthique et les règles déontologiques 32
4.2 L'allégement réglementaire et administratif 32
4.3 La protection des renseignements personnels 33
4.4 La politique linguistique 34
4.5 L'embauche et la représentativité 34
4.6 Les bonis au rendement 36
4.7 Les mesures de réduction des dépenses 36
4.8 La politique de financement des services publics 37

CHAPITRE 5
Le développement durable 39

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE 46

B – Les membres à temps partiel nommés par décret 46

ANNEXE II

A – Les mandats d'information et de consultation du dossier par le public 48

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 49

C – Les mandats d'enquête avec médiation 49

D – Le mandat d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire 49

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE 51

B – Les autres publications 51

ANNEXE IV

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 53

ANNEXE V

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 57

ANNEXE VI

A – Conférences et présentations données par le personnel du BAPE 60

B – Autres activités auxquelles a participé le personnel du BAPE 60

ANNEXE VII

Les lois, règlements et code encadrant l'exercice des mandats confiés au BAPE 62

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1	La structure organisationnelle au 31 mars 2014	4
Figure 2	Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	6
Figure 3	Répartition des dépenses réelles par catégorie et investissements en immobilisations (en milliers de dollars)	27
Tableau 1	Nombre de mandats reçus	18
Tableau 2	Nombre de jours-mandats réalisés	18
Tableau 3	Effectif en poste au 31 mars	24
Tableau 4	Effectif utilisé au 31 mars	24
Tableau 5	Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite	25
Tableau 6	Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier	25
Tableau 7	Répartition des coûts de formation en 2013-2014	25
Tableau 8	Évolution des dépenses en formation	25
Tableau 9	Jours de formation selon les catégories d'emploi	25
Tableau 10	Budget et dépenses réelles	26
Tableau 11	Ressources informationnelles	28
Tableau 12	Traitement des demandes d'accès à l'information	33
Tableau 13	Embauche totale au cours de la période 2013-2014	34
Tableau 14	Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi	35
Tableau 15	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	35
Tableau 16	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014	35
Tableau 17	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	35
Tableau 18	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014	36
Tableau 19	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014	36
Tableau 20	Mesures de réduction des dépenses	37

CHAPITRE 1
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 LA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement* a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation, et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'elle offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable. Toutes les personnes concernées, dont les citoyens susceptibles de profiter des retombées de ces projets ou d'en subir les répercussions, peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage complet. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet en tenant compte des préoccupations de la population et ainsi de tendre vers une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre responsable de l'Environnement, de qui il reçoit ses mandats. Les commissions d'enquête constituées par le président du BAPE analysent les faits et sont indépendantes des parties en cause.

1.2 LA MISSION

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

Depuis la création de l'organisme, ses commissions d'enquête examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant une notion large de l'environnement assimilable au développement durable.

Organisme assujetti à la *Loi sur le développement durable* et à la prise en compte des seize principes qui y sont énoncés, le BAPE poursuit sa démarche pour parfaire la culture du développement durable dans la réalisation de ses mandats et le travail quotidien de son personnel.

1.3 LES VALEURS ÉTHIQUES

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs au regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Les valeurs du BAPE sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

1.4 LA COMPOSITION

Le BAPE était composé, au 31 mars 2014, de six membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre, le président dispose d'une liste de membres œuvrant à temps partiel, également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

1.5 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à soutenir la gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment les procédures qui encadrent les mandats d'enquête. Les membres qui dirigent les commissions d'enquête assurent également la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

La conseillère juridique guide le président et les membres quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable du Secrétariat du BAPE ainsi que des activités de la Direction des communications, du Service du soutien à la gestion, de la coordination de la logistique des commissions d'enquête et des technologies de l'information.

La directrice de l'expertise environnementale et du développement durable est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2014

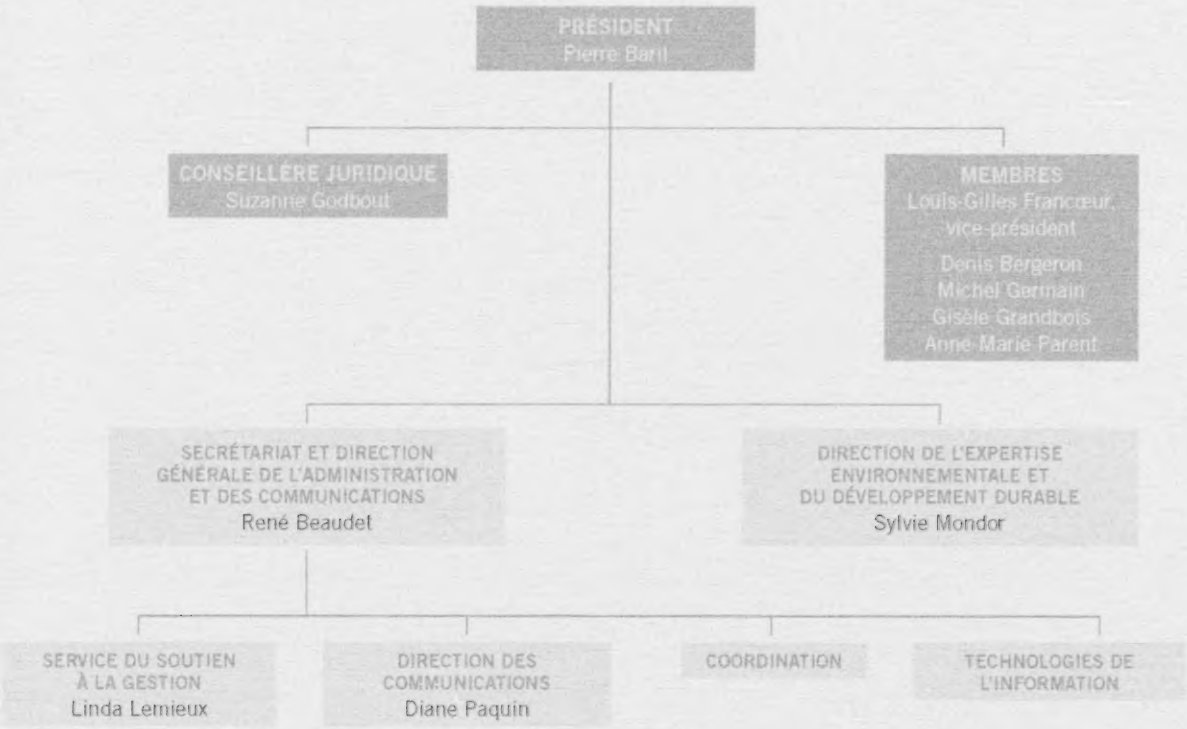

1.6 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une audience publique, une enquête avec ou sans audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 31.3 ou de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ou de tenir une consultation publique sur un projet d'aire protégée en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le président du BAPE constitue une commission d'enquête et en désigne le président.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et jouissent des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. À ce titre, ils ont des pouvoirs, tels que celui de citer des personnes et celui d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Toutefois, l'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire pour répondre aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.7 LES MANDATS SUR LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des mandats confiés au BAPE s'inscrivent dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le nombre et le type de mandats varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique qui émanent de la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

1.7.1 L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre rend publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, en vertu du premier alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il donne mandat au BAPE, selon l'article 11 du Règlement, de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation constituant le dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce type de mandat, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement concernée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE, à Québec, à la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE.

C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre responsable de l'Environnement.

FIGURE 2 LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

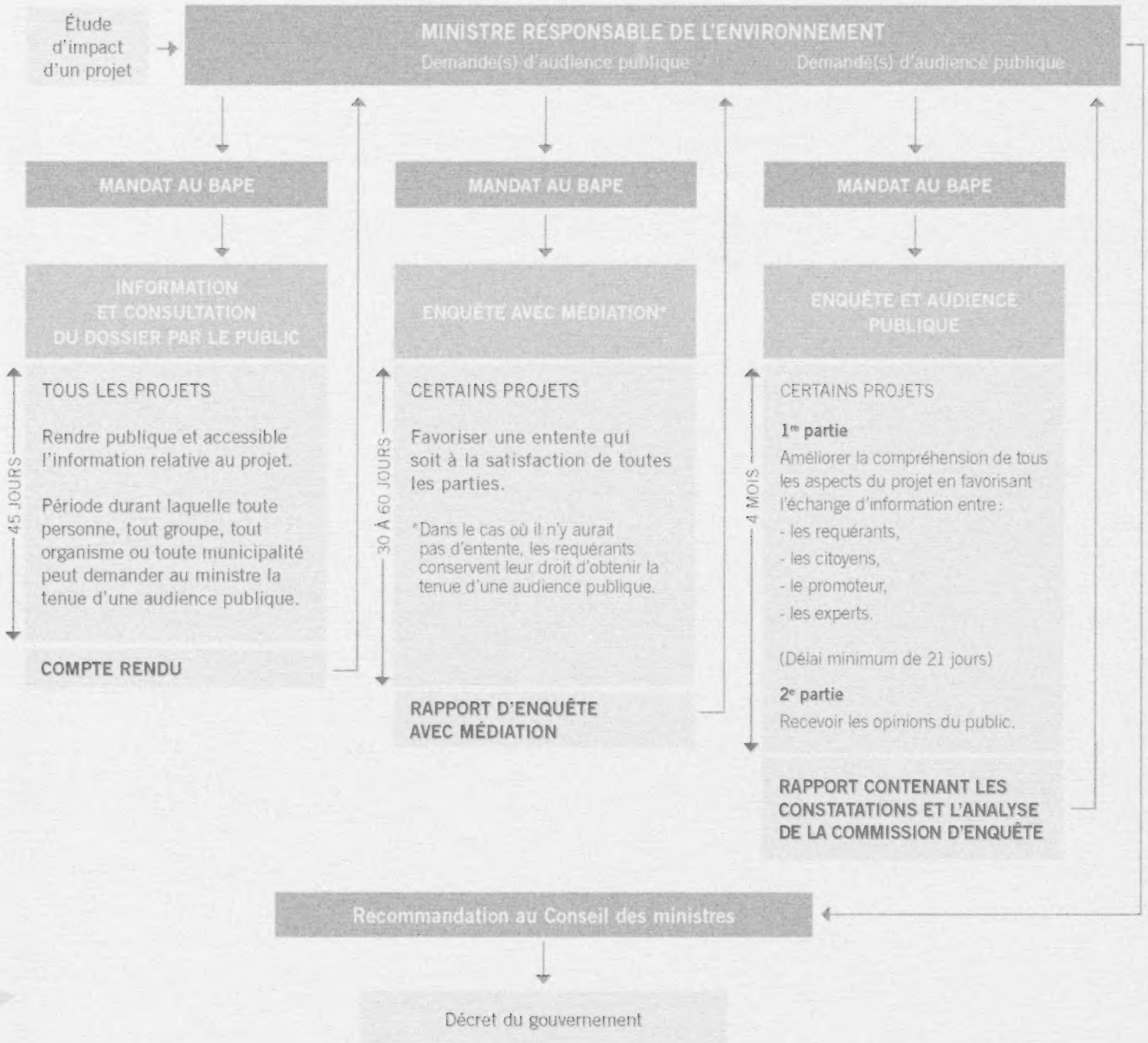

LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre responsable de l'Environnement

1.7.2 L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande, et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre mandate le BAPE pour qu'il tienne une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*.

La première partie de l'audience publique

Consacrée à compléter l'information déjà disponible, la première partie de l'audience publique s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. Afin de répondre aux interrogations des citoyens et de la commission, des représentants de divers ministères ou d'organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet, en raison de leurs connaissances et de leur compétence, sont également convoqués. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population ainsi que le promoteur et les porte-parole des organismes et des ministères. La documentation et les transcriptions des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et les centres de documentation et sont publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La deuxième partie de l'audience publique

La deuxième partie de l'audience publique permet à toute personne, à tout groupe, à tout organisme ou à toute municipalité d'exprimer son opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, faire valoir leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités concernées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation, les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois l'audience publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige son rapport, qui fait état de ses constatations et de son analyse. Au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE transmet le rapport au ministre responsable de l'Environnement, qui le rend public dans les 60 jours suivants.

A la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui il appartient d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.8 LES MANDATS D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les mandats exercés en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont pour but d'éclairer le ministre responsable de l'Environnement et le gouvernement dans le développement de politiques ou l'établissement d'orientations par rapport à une question environnementale ou dans une situation particulière.

1.8.1 L'ENQUÊTE AVEC OU SANS AUDIENCE PUBLIQUE

Le ministre responsable de l'Environnement peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Dans le cas où le ministre le requiert, le BAPE doit tenir une audience publique, conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la loi, ce qui permet d'obtenir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée d'un ou de plusieurs membres du BAPE, laquelle produit un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.8.2 L'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION EN ENVIRONNEMENT

Dans certains cas, le ministre responsable de l'Environnement confie au BAPE un mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, lui demande de procéder à une médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur d'un projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente. À cet égard, le BAPE s'est donné des *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement* dans le but de favoriser la conclusion d'une entente à l'amiable.

La médiation est menée par un membre du BAPE qui, au terme de la démarche, rédige un rapport. Dans le délai imparti au mandat, le président du BAPE transmet le rapport au ministre. Il appartient au ministre de décider du suivi à donner au dossier. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête avec médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.9 LES MANDATS EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre responsable de l'Environnement peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que ne soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve à titre de réserve aquatique, de réserve de biodiversité ou de paysage humanisé projeté.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable*[1], ainsi que des engagements exprimés dans la Déclaration de services aux citoyens. De manière à établir une comparaison, et lorsque cela est possible, les résultats sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents.

1. En novembre 2012, à la demande du ministre responsable de l'Environnement, le ministère conviait le BAPE à participer à un comité sur la modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du processus de participation publique.

   Compte tenu de la nature des travaux de ce comité et des changements qu'ils pourraient engendrer, le BAPE a décidé de reporter l'adoption d'une nouvelle planification stratégique à l'exercice financier 2014-2015. Dans l'intervalle, le plan stratégique 2008-2013 continue de s'appliquer.

2.1 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le *Plan stratégique 2008-2013* définit trois enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'appuie pour remplir sa mission. Le premier vise à apporter une contribution significative au développement durable du Québec, le deuxième, à maintenir des services adaptés aux besoins de la clientèle, et le troisième, à favoriser une gestion optimale des ressources.

2.1.1 PREMIER ENJEU — UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ORIENTATION — DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU BAPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — L'ACCÈS AU SAVOIR

OBJECTIF 1

Acquérir des connaissances stratégiques à l'égard du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation		
7 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel ainsi que 2 webinaires: Les ateliers: – Développement durable, trop tard – l'analyse stratégique sans mandat; – Comment calculer la valeur des services écologiques; – La licence sociale d'exploitation; – L'occupation et la vitalité des territoires; – La filière uranium: enjeux en développement durable; – État de l'environnement: volet air; – État de l'environnement: volet eau. Les webinaires: – Communication scientifique et changements climatiques; – Formation sur le nouvel outil *Territoires* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.	6 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel: – l'hydrogène: vecteur de mobilité et de stockage de l'énergie; – la compensation des impacts sur les milieux humides; – l'avenir énergétique du Québec: un examen de certaines grandes tendances et des expériences d'autres pays; – l'information, la confiance et la cohésion sociale dans un conflit environnemental lié à un projet de parc éolien au Québec; – le guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, rédigé par le Conseil patronal de l'environnement du Québec; – *Chasing Ice*, un documentaire sur les changements climatiques et la fonte des glaciers de l'Arctique. 2 activités de sensibilisation ont été offertes au personnel: – la tenue d'une demi-journée organisationnelle portant notamment sur les efforts déployés par l'organisation en ce qui a trait au développement durable; – la présentation de l'îlot de récupération des matières résiduelles domestiques dangereuses.	8 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel: – les aires protégées; – la fragmentation du territoire et la biodiversité; – l'acceptabilité sociale, ouvrir la boîte noire; – la présentation sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire de la Baie James et du Nord québécois; – la responsabilité sociétale des entreprises à l'heure de la triple reddition de comptes: la méthodologie de l'organisme Global Reporting Initiative; – les champs électromagnétiques; – la présentation des résultats du plan de gestion environnementale du BAPE 2010-2011 et des orientations à venir; – l'atelier de réflexion sur le développement durable.

Taux de participation du personnel ciblé

Le taux de participation du personnel ciblé[1] aux activités de sensibilisation et de formation a été de 92 % (36/39 personnes ciblées et employées depuis plus d'un an) en 2013-2014.

2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de diffusions d'information à l'ensemble du personnel		
– 9 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel ; – 1 capsule Web interactive de sensibilisation à la prise en considération des principes de développement durable dans le cadre de son travail a été transmise au personnel ; – 1 test visant l'évaluation des connaissances sur les principes de développement durable a été soumis à l'ensemble du personnel.	– 5 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	– 15 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel ; – 1 capsule Web interactive de sensibilisation à la prise en considération des principes de développement durable dans le cadre de son travail a été transmise au personnel (à l'exception des analystes et des membres[2]).

Taux d'appropriation par le personnel

La mesure du taux d'appropriation des connaissances à l'égard du concept de développement durable auprès de nos employés a été effectuée à plusieurs reprises depuis 2008. Ce fut aussi le cas dans la dernière année. Un test formatif a été complété par 91,5 % du personnel.

L'ensemble du personnel du BAPE, en poste depuis plus d'un an, a reçu une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour que ce concept soit pris en compte dans leurs activités courantes.

OBJECTIF 2
Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses décisions et de ses actions

Application d'une démarche systématique d'analyse dans les travaux de commission

En avril 2008, une démarche systématique d'analyse applicable à chaque mandat d'enquête et d'audience publique a été adoptée pour guider la préparation et l'analyse des travaux des commissions d'enquête. Cette démarche prévoit des outils de planification ainsi que des règles de gestion, lesquels sont utilisés par les commissions d'enquête dans la réalisation des mandats. Elle a été revue lors d'un atelier de travail réunissant tous les analystes et les commissaires tenue en novembre 2013, et la version bonifiée est disponible depuis janvier 2014.

Par ailleurs, à l'occasion des activités d'accueil et de formation des nouveaux membres et analystes, toute la documentation concernant la démarche d'analyse est présentée afin d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances à l'égard des outils de travail en soutien aux travaux des commissions d'enquête. La Direction de l'expertise environnementale et du développement durable a poursuivi, au cours de l'exercice 2013-2014, le développement du cahier de référence à cet effet.

1. Les employés faisant partie du personnel ciblé, quel que soit leur corps d'emploi, sont, selon la ligne directrice sur les formations de développement durable établie par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010, ceux dont les tâches sont liées directement à l'encadrement (gestionnaires), à la planification stratégique ou opérationnelle, à l'élaboration et l'analyse de projets, programmes, politiques et la réalisation d'avis, d'appels d'offres et de leurs suivis, à l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, à la rédaction communicationnelle et organisationnelle et à une autre catégorie de tâches jugée pertinente par l'organisation, s'il y a lieu. Au 31 mars 2014, 40 employés du BAPE correspondaient à la définition de personnel ciblé et 36 étaient employés depuis plus d'un an.
2. Les membres et les analystes du BAPE travaillent quotidiennement avec le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, ils n'étaient donc pas visés par cette capsule de sensibilisation.

Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte les principes de développement durable

Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, a été produit en 2009. En ce qui concerne l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs*, il a été parachevé au cours de l'exercice 2010-2011.

Taux d'utilisation (100 %) des outils développés

L'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* est utilisé systématiquement au moment du développement ou de la mise à jour d'un dossier administratif structurant et d'envergure. Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE* est utilisé par toutes les commissions d'enquête du BAPE depuis 2008-2009.

AXE D'INTERVENTION — LE PARTENARIAT ET LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 3
Partager l'expertise du BAPE avec d'autres institutions ou organismes québécois

Deux projets d'échange réalisés avec des partenaires québécois

Le BAPE a poursuivi ses efforts visant à partager son expertise avec d'autres institutions ou organismes québécois. Cette année, l'organisation a participé à deux projets d'échange.

Participation au Comité interministériel du développement durable (CIDD)

Le BAPE siège au Comité interministériel du développement durable. Il y est représenté par le président et la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable. Le comité participe notamment à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la *Loi sur le développement durable*.

Diffusion et utilisation d'une trousse pédagogique de simulation d'audience conçue en collaboration avec un cégep

Une présentation sur la trousse pédagogique a été faite lors du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, en juin 2013. Durant l'année, onze professeurs provenant de dix établissements d'enseignement différents ont demandé la trousse pédagogique. Deux de ces établissements sont situés à l'extérieur du Québec. Après vérification, deux professeurs l'ont effectivement utilisée.

OBJECTIF 4

Développer des échanges avec des organismes situés à l'étranger

Apporter une contribution significative au développement durable du Québec constitue l'un des enjeux fondamentaux du BAPE depuis nombre d'années. Les résultats obtenus en 2013-2014 dans la poursuite de l'objectif « Développer des échanges avec des organismes à l'étranger » du *Plan stratégique 2008-2013* sont présentés au regard de ceux obtenus lors des deux exercices financiers précédents.

2013-2014	2012-2013	2011-2012
Trois projets de coopération réalisés avec des pays de la Francophonie		
– Publication d'un ouvrage : *Lanmafankpotin*, Georges, P. André, K. Samoura, L. Côté, R. Beaudet et M. Bernier (2013). *La participation publique en évaluation environnementale en Afrique francophone*. Québec, Institut de la Francophonie pour le développement durable, Points de repère, no 23, 186 pages. – Membre du Comité interministériel sur le Plan d'action Afrique du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.	– Poursuite du projet de recherche-action portant sur la *Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative*. – Membre des comités scientifique et organisateur du 17e Colloque international en évaluation environnementale organisé par le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) à Montréal. – Collaborations, sur les plans scientifique et technique, à la 16e École d'été en évaluation environnementale organisée par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et le SIFÉE à Montréal. – Membre du Comité interministériel sur le Plan d'action Afrique du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.	– Signature de la *Déclaration commune* tripartite entre le BAPE, la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs et la Commission nationale du débat public. – Poursuite du projet de recherche-action portant sur la *Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative*. – Membre des comités scientifique et organisateur du 17e Colloque international en évaluation environnementale organisé par le SIFÉE à Montréal. – Collaborations, sur les plans scientifique et technique, à la 16e École d'été en évaluation environnementale organisée par l'IEPF et le SIFÉE à Montréal.

Amorcés en 2010-2011, les travaux du projet de recherche-action portant sur la participation citoyenne en évaluation environnementale dans les pays de l'Afrique francophone se sont terminés par la publication d'un ouvrage sous l'égide de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie. La recherche était conduite en partenariat avec le BAPE, le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, l'Université de Montréal et l'Observatoire de l'administration publique. Elle était coordonnée par l'École nationale d'administration publique par l'entremise de son Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise.

Le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur a mis sur pied un comité interministériel pour établir le Plan d'action Afrique du gouvernement du Québec. Le BAPE y a participé par l'entremise de son secrétaire et directeur général de l'administration et des communications. Ce plan vise à assurer, par une action internationale, tant bilatérale que multilatérale, une présence soutenue du Québec en Afrique et à y approfondir des relations multisectorielles mutuellement bénéfiques pour leurs populations, entreprises et gouvernements respectifs.

Comme par les années passées, le BAPE a reçu des délégations, des organismes ou des personnes qui ont sollicité des rencontres afin de mieux connaître sa mission et ses travaux. Les personnes rencontrées venaient de l'Alberta, de la Belgique et de la France (Commission sénatoriale du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, Fondation nationale entreprise et performance).

2.1.2 DEUXIÈME ENJEU — DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 1 — OPTIMISER ET PARTAGER LE SAVOIR-FAIRE DU BAPE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AXE D'INTERVENTION — L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIF 1
Adapter nos processus à la diversité des mandats confiés

Nombre de processus révisés dans les différents mandats

Le BAPE participe à un comité sur la modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du processus de participation publique mis sur pied à la demande du ministre. Les travaux de ce comité sont en cours.

OBJECTIF 2
Étudier les mécanismes d'harmonisation possibles avec les organismes qui doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets

Nombre de rencontres exploratoires

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que lorsque le Conseil du patrimoine culturel du Québec et un autre organisme consultatif, tel que le BAPE, tiennent une consultation publique sur un même projet, le Conseil doit s'efforcer de convenir avec cet autre organisme de tenir les consultations simultanément. Une rencontre a eu lieu entre le BAPE et le Conseil du patrimoine culturel pour explorer les possibilités de collaboration.

Nombre d'ententes conclues

Aucune entente formelle n'a été conclue.

AXE D'INTERVENTION — LA FONCTION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJECTIF 3
Procéder à la révision et à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Code d'éthique et de déontologie actualisé et utilisé au cours de toutes les commissions d'enquête

Le respect des principes éthiques et des règles déontologiques par les membres est primordial pour maintenir la confiance des participants et celle des citoyens à l'égard consultations publiques que tiennent les commissions d'enquête et de la fiabilité des rapports que le BAPE présente au ministre responsable de l'Environnement. Ces principes et règles guident leurs actes et leurs comportements.

Résultat d'une démarche de réflexion du personnel sur la mission de l'organisation et sur les valeurs devant soutenir ses actions, le BAPE a adopté, en 2009, la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, reproduite à l'annexe V. Les valeurs de respect, d'impartialité, de vigilance et d'équité propres à la mission du BAPE s'ajoutent ainsi aux valeurs déjà retenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* a également été révisé et adopté par les membres en 2009. Il est reproduit à l'annexe IV. Les membres s'engagent à s'y conformer dès leur entrée en fonction, comme c'est également le cas à l'égard de la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Au début de chaque année civile, ils déclarent leurs intérêts financiers dans la *Déclaration annuelle des membres indiquant la nature des intérêts financiers*. Avant d'être désignés membres d'une commission d'enquête, ils signent la *Déclaration d'absence de conflit d'intérêts*, une déclaration solennelle. Dès leur désignation, ils signent la *Déclaration d'engagement éthique et déontologique* relative à leurs devoirs en ce qui a trait aux règles déontologiques. Les engagements éthiques et déontologiques s'appliquent à tout le personnel participant aux travaux des commissions d'enquête.

OBJECTIF 4
Consolider la fonction de commissaire-enquêteur

Programme de formation continue mis en place

Avant d'être attitré à une commission d'enquête, le nouveau membre reçoit de la conseillère juridique une formation sur les responsabilités et devoirs des commissions d'enquête ainsi que sur le rôle de commissaire-enquêteur. Cette formation est soutenue par un guide qui est révisé périodiquement.

Au cours de l'exercice 2013-2014, les activités de formation continue auxquelles ont participé les membres ont porté notamment sur l'état de l'environnement du Québec, la filière uranifère, la communication scientifique en matière de changements climatiques, les outils d'information territoriaux et la licence sociale d'exploitation.

ORIENTATION 2 — FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX SÉANCES PUBLIQUES

AXE D'INTERVENTION — LA PARTICIPATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1

Favoriser la diffusion des séances publiques auprès des citoyens en élargissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications

2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation		
Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web	**Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web**	**Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web**
1545 usagers au cours de 32 séances d'audience publique portant sur 5 projets.	*54 usagers au cours de 3 séances d'audience publique portant sur 1 projet.*	*180 usagers au cours de 9 séances d'audience publique portant sur 2 projets.*
Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web	**Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web**	**Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web**
297 usagers au cours de 17 séances d'audience publique portant sur 5 projets.	*275 usagers au cours de 21 séances d'audience publique portant sur 6 projets.*	*327 usagers au cours de 12 séances d'audience publique portant sur 3 projets.*
Nombre de séances publiques[1]	*34 usagers au cours de 2 séances publiques d'information portant sur 2 projets.*	**Nombre de séances publiques[1]**
49 des 68 séances publiques qui se sont tenues en 2013-2014 ont été webdiffusées (72 %).	**Nombre de séances publiques[1]**	*21 des 50 séances publiques tenues en 2011-2012 ont été webdiffusées (42 %).*
	26 des 58 séances publiques tenues en 2012-2013 ont été webdiffusées (44,8 %).	

1. Le nombre de séances publiques fait référence au nombre de séances tenues pendant les mandats de période d'information ainsi que ceux d'audience publique.

Le BAPE tient ses séances publiques dans les milieux directement concernés par les projets et privilégie la présence des citoyens à ces séances de même que les échanges directement en salle d'audience par respect pour les communautés qui profiteront des retombées des projets ou qui en subiront les répercussions.

Dans le but de favoriser une plus grande participation et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE utilise les technologies de l'information et des communications. Dans les dernières années, les projets pilotes de webdiffusion des séances publiques ayant été concluants, le BAPE a ajouté la webdiffusion à ses outils de diffusion de l'information. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude, des répercussions et de l'intérêt suscité à l'extérieur de la région où le projet est susceptible de s'implanter et de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise.

La diffusion des séances d'audience publique en mode vidéo a été de 65 %, comparativement à 10 % l'année dernière. On remarque que, lorsque les deux modes de diffusion sont disponibles, l'offre vidéo est largement préférée au service audio. À noter que 100 % des séances d'audience publique ont été webdiffusées cette année, en mode audio ou vidéo, et qu'elles sont maintenant disponibles en rediffusion jusqu'au 30e jour suivant la publication du rapport du BAPE.

Afin d'utiliser efficacement les ressources et le temps alloués aux commissions d'enquête, un mandat a nécessité l'usage de la visioconférence. Ce service a permis aux citoyens de participer, en direct dans une salle à Bécancour et une à Saint-Agapit, à la première partie de l'audience publique qui se tenait à Saint-Hyacinthe concernant le mandat relatif aux enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

OBJECTIF 2

Maintenir une satisfaction élevée des citoyens participant aux séances publiques

Le BAPE s'est donné pour objectif d'obtenir un pourcentage de 80 % et plus quant au niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de ses services. Les niveaux de satisfaction sont mesurés au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques. La section 2.2 présente les résultats à l'égard des engagements du BAPE dans sa *Déclaration de services aux citoyens*. Au cours de l'exercice 2013-2014, sur une participation totale de 3 208 personnes, 9,6 % ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 308 personnes.

Pour la période visée, la moyenne des niveaux de satisfaction exprimés à l'égard des services du BAPE s'établit à 93 %. Lorsque les participants sont invités à indiquer leur niveau de satisfaction, les réponses liées à la prestation de services directs par le BAPE sont de l'ordre de 82 % à 97 %. Par ailleurs, le taux de satisfaction des participants à l'égard des séances publiques est de 81 %.

2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de participants aux séances publiques		
3 208 personnes, pour une moyenne de 47,2 participants par séance.	1 776 personnes, pour une moyenne de 30,6 participants par séance.	2 065 personnes, pour une moyenne de 41,3 participants par séance.
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services		
93 %	94 %	93 %
Questionnaires d'appréciation		
207 questionnaires ont été remplis lors de 19 séances d'information.	424 questionnaires ont été remplis lors de 26 séances d'information.	260 questionnaires ont été remplis lors de 18 séances d'information.
101 questionnaires ont été remplis lors de 49 séances d'audience publique.	110 questionnaires ont été remplis lors de 32 séances d'audience publique.	100 questionnaires ont été remplis lors de 32 séances d'audience publique.

2.1.3 TROISIÈME ENJEU — UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

ORIENTATION — FAVORISER UNE ADÉQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES MANDATS

AXE D'INTERVENTION — LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 1

Planifier le calendrier administratif des mandats en synchronisation avec celui du ministère responsable de l'Environnement.

Les tableaux 1 et 2 présentent, respectivement, le nombre de mandats reçus et le nombre de jours-mandats réalisés au cours des trois dernières années financières.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS[1]

Types d'activités	2013-2014	2012-2013	2011-2012
	Mandats reçus	Mandats reçus	Mandats reçus
Information et consultation du dossier par le public	20	24	16
Enquête et audience publique	8	6	8
Enquête avec médiation	4	—	1
Assistance aux MRC[2]	1	—	—
Total	**33**	**30**	**25**

1. Il est à noter que les mandats reçus renvoient uniquement à ceux tenus lors du présent exercice.

2. En avril 2007, le ministre responsable de l'Environnement et le BAPE signaient une entente visant à donner suite aux orientations du gouvernement en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Ce document rappelle la compétence des MRC au regard de l'aménagement du territoire et précise le rôle du BAPE lors de la consultation publique organisée par la MRC. Essentiellement, un membre du BAPE assiste la MRC dans l'animation de sa consultation publique. Le président du BAPE adresse par la suite au ministre ainsi qu'au préfet de la MRC concernée un compte rendu factuel sur le déroulement de la consultation.

TABLEAU 2 NOMBRE DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS[1]

Types d'activités	2013-2014	2012-2013	2011-2012
	Jours-mandats réalisés	Jours-mandats réalisés	Jours-mandats réalisés
Information et consultation du dossier par le public	876	1 099	701
Enquête et audience publique	919	1 080	786
Enquête avec médiation	288	—	130
Assistance aux MRC	64	—	—
Total	**2 147**	**2 179**	**1 617**

1. Un certain nombre de jours-mandats réalisés au cours du présent exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent.

OBJECTIF 2
Respecter les budgets des commissions d'enquête

À compter de 2009-2010, justifier tout écart de ±5 % des coûts directs réels d'une commission d'enquête par rapport à ceux planifiés

L'objectif de cet indicateur de suivi est de permettre une planification toujours plus précise, un meilleur contrôle de l'utilisation des budgets et une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières des commissions d'enquête. Parmi les huit mandats de commission d'enquête qui se sont terminés durant l'exercice 2013-2014, trois ont connu une variation supérieure à l'écart fixé entre les coûts directs réels et le budget planifié. Ces variations, supérieures à 5 %, s'expliquent par une surévaluation du temps requis pour la réalisation du mandat dans deux de ces cas, et par une sous-estimation du temps requis dans le troisième cas.

Comparaison du coût direct moyen des mandats d'audience de l'exercice financier avec celui des trois dernières années et explication des variations

2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
273 078 $	215 745 $	202 377 $	183 392 $*

Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

* Cette moyenne exclut le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec et tient compte de trois mandats de moindre envergure comparativement à la moyenne.

Le coût direct moyen de l'année 2013-2014 a connu une hausse de 36 % comparativement à la moyenne des trois dernières années. Bien qu'il faille considérer le taux d'inflation et les augmentations salariales dans cette hausse, cet indicateur est difficilement comparable d'une année à une autre, puisque les mandats confiés au BAPE varient par leur nature, leur complexité et leur localisation. À cet égard, deux mandats ont nécessité cette année des ressources beaucoup plus importantes pour leur réalisation que normalement et ont contribué largement à l'augmentation du coût direct moyen.

Il faut noter que les commissions d'enquête siègent toujours dans les communautés où les projets sont susceptibles de se réaliser. De plus, un des enjeux stratégiques du BAPE est d'adapter ses services aux besoins de sa clientèle pour favoriser une plus grande participation des citoyens.

L'augmentation du coût direct moyen est attribuable aux raisons suivantes :

- Le BAPE a tenu près de 32 % plus de séances d'audience publique, soit 49 en 2013-2014, comparativement à 37 en moyenne pour les trois dernières années, entraînant des coûts supplémentaires importants de fonctionnement (hébergement et déplacements), de rémunération et d'organisation logistique fournie par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).
- Plusieurs de ces séances se sont tenues en régions éloignées (Îles-de-la-Madeleine, Sept-Îles et Gaspé), d'où la nécessité d'effectuer des déplacements en avion pour l'équipe de la commission.
- En raison de la tenue simultanée de certains mandats et de l'expertise nécessaire pour leur réalisation, le recours à des membres additionnels à temps partiel et d'experts a été beaucoup plus important pour cet exercice financier.
- La traduction simultanée a été nécessaire au cours de certaines séances.
- Un plus grand recours aux technologies de l'information a permis la webdiffusion en mode vidéo de près de deux tiers des séances publiques.

2.2 AU REGARD DE LA *DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS*

La présente section rend compte des résultats des questionnaires distribués au moment des séances d'information et des séances d'audience publique sur les engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Les résultats sont regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en établir la comparaison.

Le respect	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Être à l'écoute de vos besoins	93 %	95 %	96 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	97 %	96 %	97 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	94 %	95 %	95 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	95 %	95 %	95 %

À nouveau, la grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation des services au cours de l'exercice 2013-2014 se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard, tant pour ce qui est de l'attitude qui consiste à être à l'écoute de leurs besoins (93 %), de la courtoisie manifestée (97 %), de la considération et de l'équité (94 %) ainsi que du maintien d'un climat favorable aux échanges (95 %).

L'accessibilité de l'information	2013-2014 – 2012-2013 – 2011-2012
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation par région visée et dans nos centres de documentation de Québec et de Montréal	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences publiques.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles dès le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Au cours de l'exercice 2013-2014, des mesures particulières ont été prises au cours de deux mandats d'enquête avec audience publique pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Aucune demande n'a été faite en 2012-2013. Au cours de l'exercice 2011-2012, des mesures ont été prises au cours d'un mandat d'enquête avec audience publique à la demande d'une personne malentendante afin qu'elle puisse prendre connaissance des comptes rendus des séances à l'aide d'imprimés dès qu'ils ont été disponibles.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles sont facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées.

Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation		
2013-2014	**2012-2013**	**2011-2012**
Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 87 %.	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,9 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 87 %.	Le BAPE a ouvert en moyenne 2,5 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 85 %.

Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis

Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu, en 2013-2014, des séances publiques dans les milieux visés :

- 19 séances d'information en période d'information et de consultation du dossier par le public ;
- 49 séances d'audience publique.

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographiques et démographiques de la région visée et de la nature du projet. Au cours de l'année 2013-2014, 87 % des personnes ont dit être d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur ont permis de consulter facilement la documentation sur le projet.

La clarté des messages	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la procédure (par le BAPE)	94 %	94 %	93 %
b) sur les projets (par les intervenants externes)	84 %	94 %	85 %
Transmettre au ministre responsable de l'Environnement des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport faisant état des préoccupations et des opinions exprimées par les participants en y consacrant un chapitre particulier.		

Les résultats des questionnaires démontrent que le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de l'information transmise par le BAPE sur la procédure se maintient avec un taux de 94 %. En ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes, le taux de satisfaction est de 84 %.

Puisque le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relève pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des promoteurs et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participants au cours des séances publiques. L'analyse des résultats indique qu'ils doivent être appréciés en fonction des perceptions des participants à l'égard des projets. Au cours de l'année 2013-2014, le BAPE a maintenu ses efforts afin que l'information livrée par les intervenants externes réponde le plus possible aux attentes du public.

Le soutien à la participation	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Être disponible	95 %	97 %	96 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	94 %	93 %	94 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE est à l'affût de tout moyen, de toute action ou de toute technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. Tout comme ce fut le cas l'an dernier, la grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques.

L'accueil et les renseignements		
2013-2014	**2012-2013**	**2011-2012**
Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)		
Quelque 2 760 appels ont été enregistrés.	Quelque 3 680 appels ont été enregistrés.	Quelque 4 150 appels ont été enregistrés.
Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

Le traitement des plaintes	2013-2014 – 2012-2013 – 2011-2012
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services	En 2013-2014, le BAPE a reçu trois plaintes. L'une d'elles a été jugée non fondée par le Protecteur du citoyen. Les deux autres, portant sur un même objet, ont reçu une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables. En 2012-2013, le BAPE a reçu une plainte à l'égard de ses services et a répondu dans un délai de 12 jours ouvrables. Le BAPE n'a reçu aucune plainte à l'égard de ses services en 2011-2012.
Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	

CHAPITRE 3
LES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé pour le BAPE est actuellement de 64 équivalents temps complet (ETC), soit 50 employés réguliers et 14 employés occasionnels. Au 31 mars 2014, l'effectif total régulier chez les employés et les cadres était de 38 personnes, excluant les six membres à temps plein nommés par décret.

En 2013-2014, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 45,1 ETC, comparativement à 44 en 2012-2013.

Afin de maintenir un haut degré d'expertise, le BAPE est tenu de conserver, au sein de son effectif régulier et occasionnel, une pluralité de champs de compétences.

TABLEAU 3 EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS[1]

Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2013-2014	2012-2013	Écart
Bureau de la présidence et membres	8	8	0
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	8	8	0
Direction des communications	11	11	0
Secrétariat des commissions et coordination	8	7	+1
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	14	13	+1
Total	**49**	**47**	**+2**

1. Le tableau exclut les stagiaires et les étudiants.

TABLEAU 4 EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS[1]

Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2013-2014	2012-2013	Écart
Bureau de la présidence et membres	8,0	7,9	+0,1
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	6,8	6,7	+0,1
Direction des communications	10,5	9,8	+0,7
Secrétariat des commissions et coordination	7,1	7,3	-0,2
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	12,7	12,3	+0,4
Total	**45,1**	**44,0**	**+1,1**

1. Le tableau exclut les stagiaires et les étudiants.

TABLEAU 5 NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2012-2013	—	—	1
2013-2014	—	—	—

TABLEAU 6 TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	Taux de départ volontaire (%)
2012-2013	8,3
2013-2014	0

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'exercice 2013-2014, 2,3 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. Plus de 44 % des coûts de formation ont été utilisés pour permettre aux employés de développer et de maintenir leurs compétences au regard du concept de développement durable.

TABLEAU 7 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION EN 2013-2014

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais[1]	Total
20 977 $	52 540 $	5 552 $	79 069 $

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

TABLEAU 8 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

Année financière	Proportion de la masse salariale (%)	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2012-2013	1,6	2,5	1 082 $
2013-2014	2,3	3,1	1 550 $

TABLEAU 9 JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Année financière	Membre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Stagiaire et étudiant
2012-2013	23,4	9,8	60,7	18,1	3,2
2013-2014	31,0	31,6	81,5	12,0	2,9

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès, dans les meilleurs délais, à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés pouvant influer sur leur rendement ou leur comportement au travail. Cinq personnes ont utilisé des services de consultations individuelles, pour un total de neuf consultations.

Le personnel a aussi eu accès à des activités de sensibilisation et de prévention à l'égard de la santé et de la qualité de vie (conférences midi). Trois capsules d'information en matière de prévention en santé ont été publiées dans l'intranet et trois conférences midi ont été proposées aux employés.

En 2013-2014, onze personnes ont participé à ces activités, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2013-2014, 22 personnes ont profité de l'une ou l'autre des options offertes.

Par ailleurs, le régime d'horaire variable est entré en vigueur le 1er avril 2013 pour les employés (professionnels et fonctionnaires) du BAPE. Ce régime a notamment eu pour effet d'améliorer la qualité de vie au travail en favorisant la conciliation travail-vie personnelle et, également, d'accroître la motivation et la mobilisation des employés, en plus de favoriser l'attraction et la rétention du personnel.

Tout au long de l'année, le BAPE a également maintenu d'autres mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel, telles que le renouvellement du protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire avec le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, l'entente avec un centre de conditionnement physique et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. Au cours de 2013-2014, 22 personnes ont profité d'au moins l'une de ces mesures.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2013-2014, les dépenses réelles totalisent 5 450 800 $, comparativement à des crédits autorisés de 5 686 900 $, lesquels incluent des crédits supplémentaires de 400 000 $. Au terme de l'exercice financier, un excédent de 236 100 $ a été dégagé, en raison du report de certains mandats prévus se réaliser au cours de l'année.

TABLEAU 10 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES

Catégorie	Budget de dépenses[1] 2013-2014 (000 $)	Dépenses réelles[2] 2013-2014 (000 $)	Dépenses réelles 2012-2013 (000 $)	Écart[3] (000 $)	Variation[4] (%)
Rémunération	3 777,3	3 777,3	3 561,2	216,1	6,1 %
Fonctionnement	1 892,7	1 678,4	1 371,8	306,6	22,4 %
Amortissement	(33,1)	(25,2)	(21,7)	(3,5)	(16,1 %)
Immobilisations	50,0	20,3	25,5	(5,2)	(20,4 %)
Total	**5 686,9**	**5 450,8**	**4 936,8**	**514**	**10,4 %**

1. Comprend des crédits supplémentaires autorisés en 2013-2014 de 400 000 $ (CT-213417) pour être en mesure de réaliser les mandats confiés par le ministre au cours de l'exercice.

   Ne comprend pas les crédits reportés de l'exercice 2012-2013 de 157 500 $, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager des crédits pour le même montant.

2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.
3. Écart entre les dépenses réelles de 2013-2014 et celles de 2012-2013.
4. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de 2012-2013.

FIGURE 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIE ET INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

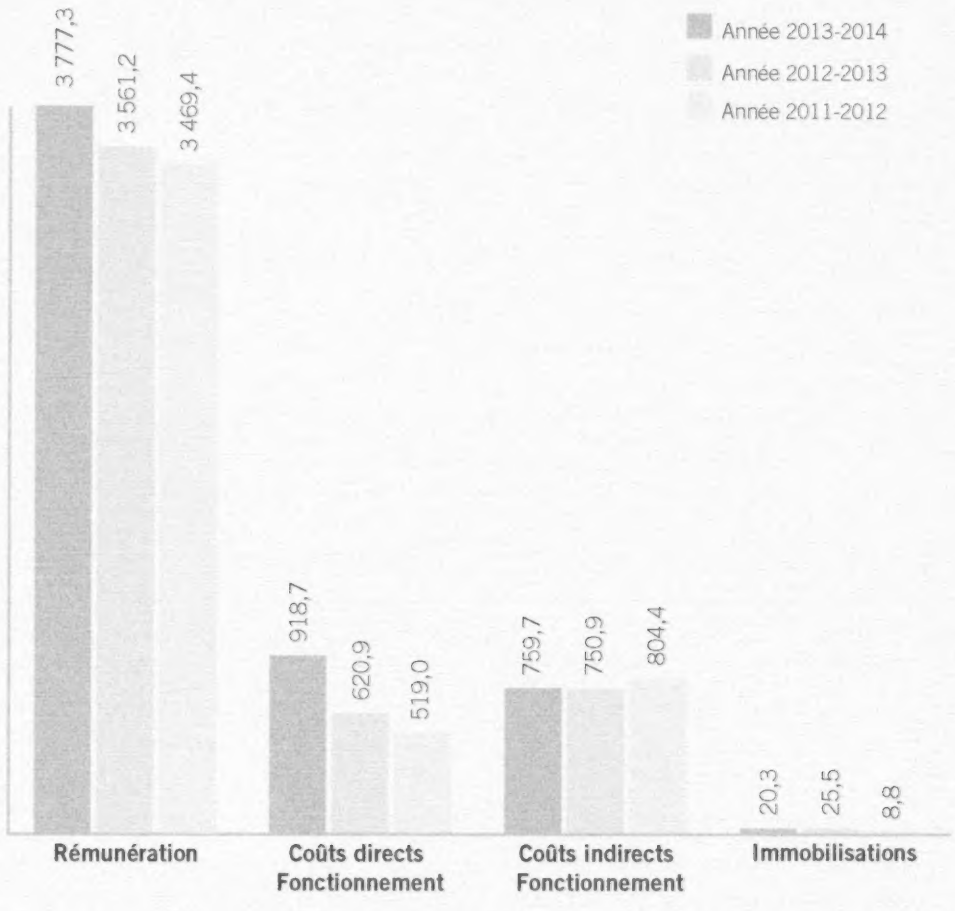

La figure 3 montre que la rémunération a connu une augmentation de 6,1 % en 2013-2014. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation salariale annuelle, des avancements d'échelon ainsi que d'un retour à la suite d'un congé sans solde.

Les coûts directs de fonctionnement imputés aux mandats ont augmenté de près de 48 % par rapport à 2012-2013. Bien que le nombre de jours-mandats réalisés ait été relativement semblable comparativement à l'exercice précédent, l'augmentation des coûts directs s'explique plutôt par la nature, la complexité et la localisation des mandats, tel qu'il a été mentionné à la section 2.1.3 (orientation 3, objectif 2). De plus, étant donné que plusieurs mandats d'enquête et d'audience publique se sont tenus simultanément, le BAPE a dû recourir davantage aux services de membres additionnels à temps partiel pour la réalisation de ses mandats.

En 2013-2014, les coûts indirects de fonctionnement sont demeurés relativement stables, avec une augmentation d'environ 1 % comparativement à 2012-2013. Les coûts indirects de fonctionnement comprennent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation, les frais généraux et l'amortissement. Il est à noter que le loyer de l'immeuble représente 67 % des coûts indirects totaux.

Les investissements en immobilisations touchent plus spécifiquement l'acquisition d'équipements pour améliorer la qualité de la webdiffusion audio ou vidéo des séances publiques et également pour répondre au nombre de plus en plus grandissant de séances publiques webdiffusées en mode vidéo en direct. Le BAPE a aussi acquis un projecteur pour une de ses salles de réunion.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Conformément à la directive du Conseil du trésor (3 décembre 2013) de limiter les achats à ceux qui sont essentiels, le BAPE a reporté le renouvellement ou l'achat de logiciels ainsi que l'achat de certains biens ou fournitures. L'amélioration de l'offre et de la qualité de la webdiffusion en mode vidéo des séances publiques étant une priorité pour le BAPE, du matériel spécialisé a été acquis à cette fin, tel qu'il a été mentionné à la section 3.2.

De plus, le BAPE a acquis, par l'entremise du Portail des Surplus gouvernementaux, des équipements informatiques (portables et ordinateurs de table) privilégiant la réutilisation plutôt que l'achat d'équipements neufs, en accord avec notre Plan d'action de développement durable. Ces acquisitions ont permis, entre autres, de normaliser le parc informatique afin de pouvoir migrer l'ensemble du Bureau vers Windows 7 et Office 2013.

TABLEAU 11 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014

	Dépenses et investissements prévus (000 $)	Dépenses et investissements réels (000 $)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	5,9	6,0	Aucun écart significatif.
Activités de continuité	266,2	225,8	• Report d'achats ou de renouvellement de logiciels. • Report de l'achat du commutateur réseau. • Le remplacement de certains ordinateurs, plutôt que l'achat d'ordinateurs neufs, a été réalisé par acquisition au Surplus du gouvernement.
Projets	0	0	s. o.
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	272,1	231,8	

3.3.1 MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ WEB POUR TOUTE PERSONNE, HANDICAPÉE OU NON

Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web du BAPE est un site informatif et s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Son architecture se divise en deux parties. La première partie, soit celle qui présente de l'information sur l'organisme, comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité, et le BAPE vise à les franchir au fur et à mesure qu'une section sera mise à jour.

La deuxième partie, celle consacrée aux mandats, pose un problème à l'accessibilité Web du fait que la quasi-totalité de cette information est produite par des tiers qui ne sont pas tous soumis aux exigences des standards adoptés par le gouvernement du Québec et que le BAPE ne peut exiger qu'ils s'y conforment. On trouve dans cette partie la presque totalité de l'information diffusée dans le site Web du BAPE.

Résumé des réalisations

Dès l'adoption des standards sur l'accessibilité du Web, un onglet « Accessibilité » a été intégré au bandeau d'en-tête de toutes les pages du site Web afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut au BAPE. En ajout à cet onglet, un court texte expliquant cette situation a été inséré spécifiquement en haut des pages des sections consacrées aux mandats où on trouve la presque totalité de l'information diffusée. Une assistance est toujours offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter notre site afin de pallier ce problème.

Sensibilisation et formation

Le BAPE continue d'orienter ses efforts sur la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement les rapports des mandats qui lui sont confiés, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le rapport annuel de gestion et autres documents administratifs d'intérêt général.

Depuis janvier 2013, tous les documents produits par le BAPE tiennent compte des fonctionnalités qu'offre le logiciel Word visant à rendre un document accessible.

Ressources mises à contribution et gouvernance

L'équipe responsable du chargement et de l'entretien du site Web est composée d'un webmestre, d'un édimestre et d'une technicienne en administration, qui exercent également d'autres fonctions. En cours de mandat, l'apport d'agentes de secrétariat est requis pour assurer le chargement continu de l'information. Le respect des standards est sous la responsabilité du webmestre.

Plan d'action

Une refonte en profondeur du site est toujours envisagée. L'expérience d'autres organismes quant à la refonte de leur site sera mise à profit afin d'entamer une réflexion globale.

En ce qui concerne le Plan d'action 2014-2015 à l'égard des personnes handicapées, il sera accessible à partir du logiciel Word 2007-2010 et mis en ligne sur le Web dès qu'il sera disponible.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

L'utilisation des services partagés s'est maintenue en 2013-2014. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère responsable de l'Environnement est toujours en vigueur. Les trois ententes de service conclues avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en matière de vérification interne, de gestion de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que pour l'organisation logistique et technique des séances publiques ont été maintenues. Cet organisme assure aussi les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE. Le BAPE a aussi eu recours au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'enregistrement d'un clip vidéo présentant les conclusions d'un rapport de commission qui sera accessible sur le site Web du BAPE.

En 2013-2014, 423 800$, soit 25 % des dépenses de fonctionnement, sont associés à l'utilisation des services partagés, par rapport à 297 500$, soit 22 %, en 2012-2013. L'entente avec le CSPQ pour l'organisation logistique et technique des séances publiques correspond à près de 65 % de ce montant, une augmentation de plus de 100 000$ comparativement à l'exercice précédent en raison d'une hausse de 48 % du nombre de séances d'audience publique tenues en 2013-2014.

CHAPITRE 4
LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Soucieux de favoriser la confiance des participants et des citoyens à l'égard des travaux des commissions d'enquête du BAPE, les membres et les employés reconnaissent leurs devoirs en ce qui a trait au respect des principes éthiques et des règles déontologiques qui doivent guider l'exercice de leurs fonctions. Ces principes et règles trouvent leur source dans les lois, règlements et décisions mentionnés ci-après :

- le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c. M-30, r. 1) ;
- le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Loi sur la fonction publique (RLRQ, c. F-3.1.1)* et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1.1, r. 3) ;
- la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.*

La conseillère juridique relevant de l'autorité du président est désignée pour agir à titre de personne-ressource en éthique. Elle assume un rôle-conseil auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et décider au mieux. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

- Au cours de l'exercice, aucun manquement n'a été signalé.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est présenté à l'annexe IV. Il est accessible sur le Web à cette adresse : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/deontologie.pdf. Quant à la *Déclaration de valeurs éthiques*, elle est présentée à l'annexe V. Elle peut également être consultée sur le Web : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/ethique.pdf.

4.2 L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Dans la foulée de la création, par le gouvernement, du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, le ministère responsable de l'Environnement a mis en place, en 2011-2012, un comité directeur visant à proposer des mesures concrètes de simplification réglementaire et administrative pour les entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Le BAPE a participé à la première rencontre de ce comité ministériel qui visait à établir un état de situation des exigences actuelles en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE à l'égard des entreprises de même que l'absence de commentaires négatifs des promoteurs font en sorte que les processus administratifs actuels du BAPE seront maintenus.

4.3 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Compte tenu de sa mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population et de son souci de transparence dans la conduite de ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2013-2014, il a répondu à 168 demandes de documents. À cela s'ajoutent les milliers d'accès aux documents publiés dans le site Web (mémoires, transcriptions, rapports) et déposés dans les centres de documentation et dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le BAPE a reçu cinq demandes d'accès.

Toutes les demandes d'accès ont été traitées dans un délai maximal de 23 jours.

TABLEAU 12 TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Demandeurs	Nature de la demande	Statut de la demande	Motifs de refus	Délai de traitement
Association professionnelle	Document de nature administrative	Acceptée	—	Même jour
Organisme public	Document de nature administrative	Acceptée	—	3 jours
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	7 jours
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	23 jours
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	5 jours

Comme par les années passées, le BAPE s'est conformé aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en matière de protection des renseignements personnels. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable du respect de cette loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire *Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête*, lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise par le supérieur immédiat au moment de toute entrée en fonction au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

Par ailleurs, depuis novembre 2009, le BAPE diffuse, dans son site Web, tous les documents prescrits par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

4.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000, mise à jour en décembre 2005, et pour laquelle une révision approuvée par le président du BAPE en mars 2011 n'a donné lieu à aucune modification. La politique est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête. Elle est accessible à tout le personnel dans l'intranet. Par ailleurs, en mars 2014, elle a été soumise à l'Office québécois de la langue française pour commentaires.

Dans un autre ordre d'idées, le responsable de l'édition agit à titre de mandataire veillant à l'application de la Charte de la langue française. Il répond aux questions du personnel sur l'application de la politique linguistique et joue un rôle-conseil auprès de lui en matière de communication écrite.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, dix rapports, quatre publications et quatre présentations ont été révisés par des linguistes-conseils. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias ainsi qu'aux citoyens et avant leur publication sur le Web.

4.5 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Au cours de l'année 2013-2014, le BAPE a procédé au recrutement de deux employés réguliers, de deux employés occasionnels, de trois étudiants et de trois stagiaires. Le recrutement régulier résulte de la nomination de deux employés occasionnels déjà au service du BAPE. Deux personnes issues des groupes cibles ont été recrutées respectivement à titre de stagiaire et d'étudiant. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées est de 30 %, alors que l'objectif gouvernemental est de 25 %.

TABLEAU 13 EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2013-2014

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Total de personnes embauchées	2	2	3	3
Employés en place au 31 mars 2014	38	5	1	2

TABLEAU 14 TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2013-2014 PAR STATUT D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	1	2	2	1	6
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	50	100	66,66	33,33	60

Le tableau 15 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles au cours des trois dernières années calculé sur l'effectif régulier. Pour 2013-2014, un taux de 10,5 % a été atteint pour les communautés culturelles et un taux de 7,9 % a été atteint pour les personnes handicapées, alors que les cibles gouvernementales étaient de 9 % et de 2 %. Les tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres de ces groupes cibles au cours de l'exercice 2013-2014 ainsi que les résultats par statut d'emploi. Le taux de représentativité est ensuite présenté de façon comparative avec les deux derniers exercices ainsi que par catégorie d'emplois. Enfin, le tableau 19 fait état de la représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2014.

TABLEAU 15 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	31 mars 2014		31 mars 2013		31 mars 2012	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	4	10,5	4	11,4	3	8,3 %
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	7,9	3	8,6	3	8,3 %

TABLEAU 16 TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2013-2014

Statut d'emploi	Embauche totale 2013-2014	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	2	—	—	—	—	—	—
Occasionnel	2	—	—	—	—	—	—
Étudiant	3	—	—	1	—	1	33,3
Stagiaire	3	1	—	1	—	2	66,7

TABLEAU 17 TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS

	Régulier (%)	Occasionnel (%)	Étudiant (%)	Stagiaire (%)
2011-2012	100	50,0	—	50,0
2012-2013	100	—	—	—
2013-2014	—	—	33,3	66,7

TABLEAU 18 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2014

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communauté culturelle	—	—	2	9,5	—	—	2	33,3	4	10,5
Autochtone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Anglophone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personne handicapée	—	—	2	9,5	1	12,5	—	—	3	7,9

TABLEAU 19 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2014

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	3	21	8	6	38
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	2	10	7	6	25
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	66,7	47,6	87,5	100	65,8

4.6 LES BONIS AU RENDEMENT

Conformément au décret 162-2014 concernant la Politique d'évaluation du rendement et de révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur pour l'année 2013-2014, aucun boni au rendement n'a été versé aux titulaires d'un emploi supérieur.

De plus, aucun boni n'a été versé aux cadres en 2013-2014 à l'égard de l'évaluation du rendement de l'exercice 2012-2013, et ce, conformément à la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*.

4.7 LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014* et la réduction de la dette prévoit que les ministères et organismes doivent réduire progressivement d'au moins 10 % leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici le terme de l'exercice financier 2013-2014, et de 25 % leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice financier 2010-2011.

TABLEAU 20 MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

	Cible de réduction[1] 2013-2014	Dépenses de l'année de référence 2009-2010[2]	Dépenses réelles 2013-2014[2]	Réduction réalisée en 2013-2014[3]
Dépenses de fonctionnement de nature administrative[4]	35 300 $ (10 %)	353 00 $	223 185 $	129 815 $ (37 %)
Dépenses de publicité, formation et déplacement	16 400 $ (25 %)	65 554 $	37 809 $	27 745 $ (42 %)

1. La cible de réduction est calculée à partir des données de l'exercice 2009-2010. Les dépenses de fonctionnement, y compris les publicités « Avis publics » et les frais de déplacement, liées directement à la tenue des mandats confiés par le ministre responsable de l'Environnement, tels que les mandats d'information et de consultation du dossier par le public et les mandats d'enquête, ont été exclues des cibles de réduction. Ces dépenses sont, en effet, directement liées aux services aux citoyens et à la réalisation de la mission du BAPE et sont en fonction du nombre de mandats confiés par le ministre, de leur envergure et de la location des projets. Ainsi, les dépenses visées par la réduction sont de 35 300 $, dont 65 600 $ pour la publicité, la formation et le déplacement.
2. Les dépenses excluent les frais de fonctionnement directement imputables aux mandats confiés par le ministre.
3. Réduction totale en 2013-2014, comparativement aux dépenses visées selon le Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses approuvé par le Conseil du trésor.
4. La réduction de 25 % des dépenses de publicité, formation et déplacement est incluse dans la réduction totale des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

Le BAPE a été en mesure de dépasser les cibles de réduction fixées pour ses dépenses de fonctionnement. Ainsi, les rencontres de nature administrative ont eu lieu, pour la plupart, dans les locaux du BAPE, sinon elles ont été combinées pour répondre à plusieurs objectifs et ainsi contribuer à diminuer le nombre de déplacements à l'extérieur. La visioconférence a également été utilisée à certaines occasions. D'autres mesures ont également permis de réduire les dépenses de fonctionnement, dont celle qui consiste à restreindre le recours à des services professionnels pour des études et des analyses qui ne sont pas directement liées aux travaux des mandats confiés au BAPE.

Le BAPE a aussi été en mesure de dépasser les cibles de réduction fixées pour ses dépenses de publicité, formation et déplacement en privilégiant le fait d'inviter des conférenciers à l'occasion de demi-journées de formation auxquelles plusieurs employés participent et en limitant les inscriptions à des congrès ou colloques plus coûteux.

4.8 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1er juin 2008, permet la tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les mandats confiés au BAPE sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font déjà l'objet d'une tarification auprès des promoteurs par le ministère responsable de l'Environnement.

CHAPITRE 5
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du Plan d'action de développement durable 2008-2013 reconduit, avec quelques ajouts et clarifications, jusqu'au 31 mars 2015. Il met en relief les actions qu'il accomplit et prévoit accomplir pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale. Par ailleurs, le BAPE a intégré deux nouvelles actions à son Plan d'action au cours de l'exercice 2012-2013 afin de répondre aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014

Les résultats de la sixième année de mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs du Plan d'action de développement durable 2008-2013, reconduit jusqu'en 2015, sont présentés ci-après. Le degré d'atteinte de chaque geste soutenant les actions du Plan d'action correspond à l'un ou l'autre des cinq critères suivants : 1) un geste a *débuté* quand sa mise en œuvre a été entreprise pour une première fois durant l'exercice en cours, 2) un geste est *accompli* quand il a été amorcé au cours de l'exercice précédent et qu'il s'est poursuivi dans l'exercice en cours, 3) un geste est *complété* quand sa mise en œuvre a été réalisée, 4) un geste est *à venir* quand sa mise en œuvre n'a pas encore été entreprise, 5) un geste porte la mention « complété et poursuivi » si la ou les cibles ont été atteintes et que l'organisation a jugé bon de poursuivre le geste.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 – Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique*	
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel* d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % des employés possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes. *Le personnel dont il est question a terminé sa première année de service (Modification au plan d'action[1]).
Résultats	En raison de la nature des mandats du BAPE, la grande majorité de notre personnel travaille quotidiennement avec les principes de développement durable. De plus, nous nous affairons chaque année à mettre à jour leur formation (conférences thématiques et capsules Web) et à former le nouveau personnel (cahier de formation, rencontres individuelles et trousse d'accueil). Ces activités ciblent et rejoignent l'entièreté du personnel (100 %). Près de 98 % des membres de notre personnel ont reçu, depuis 2008, une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour que ce concept soit pris en considération dans leurs activités courantes. Par ailleurs, un test visant à établir le niveau de maîtrise des principes de développement durable a été complété par 91,5 % du personnel. Le taux de réussite du test a été de 79 %.

1. Cette modification au plan d'action a été apportée afin de préciser quel est le personnel concerné par cette action.

Action 2 – Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.	
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.
Résultats	Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, a été produit en 2009. Depuis, il est utilisé par l'ensemble des commissions d'enquête du BAPE. Un deuxième outil, l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs*, a été produit en 2010-2011. Il est utilisé pour chacun des projets administratifs structurants du BAPE. Cette grille a été utilisée durant l'année 2013, dans la réflexion entourant la réalisation du prochain plan stratégique du Bureau.

Action 3 – Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.	
Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.
Résultats	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique depuis la fin de 2008 ont fait mention de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, reconduite jusqu'au 31 décembre 2014, et de la démarche d'analyse du BAPE.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2 – Favoriser un environnement sain pour le personnel du BAPE.

Action 4 – Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.	
Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.
Cibles	Treize pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité d'ici 2013.
Résultats	En 2013-2014, treize activités se sont tenues : – rencontres organisationnelles par secteur d'activité ; – mise en place de mesures visant à améliorer la qualité de l'air ; – nettoyage, entretien des refroidisseurs à eau et changement des filtres ; – Programme d'aide aux employés (PAE) ; – capsules d'information et de sensibilisation dans l'intranet ; – conférences midi ; – campagne de vaccination antigrippale ; – promotion du transport actif ; – service d'une personne-ressource en ergonomie ; – entente avec un centre de conditionnement physique ; – politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite ; – politique de bonis pour rendement exceptionnel et de reconnaissance de la scolarité en cours d'emploi ; – horaire variable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 – Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*	
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre, au BAPE, d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale d'ici 2011.
Résultats	Le Cadre de gestion environnementale du BAPE 2010-2013 a été adopté en 2010. Un plan de gestion environnementale a été établi par le comité de développement durable pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. L'ensemble des interventions proposées dans ces plans de gestion vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Au cours de l'année 2011-2012 seulement, seize interventions ont été mises en œuvre. Pour la période 2012-2013, le BAPE a travaillé à la création d'un nouveau plan d'action organisationnel afin d'y intégrer de nouvelles avenues de travail, et ce, tout en poursuivant les actions des plans de gestion des années antérieures. Signalons notamment, en 2012-2013, l'adoption d'une procédure de gestion des matières résiduelles domestiques dangereuses, y compris la mise en place d'un îlot de récupération de ces matières, permanent, au profit des employés du BAPE. L'exercice 2013-2014 a été consacré à maintenir les gestes et interventions qui font maintenant partie des pratiques usuelles. Ainsi, une caractérisation des matières résiduelles du bureau a été effectuée pour maintenir la certification dans ce domaine auprès de RECYC-QUÉBEC. De plus, une collecte et un inventaire des matières résiduelles domestiques dangereuses tels qu'ils sont prescrits dans la procédure adoptée l'an dernier ont été effectués.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'engagement des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 – Améliorer le taux de participation aux séances d'audience publique.

Action 6 – Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.	
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées.
Cibles	Vingt activités externes annuelles et augmentation des efforts de communication ciblant les jeunes d'ici la fin de 2009.
Résultats	En 2013-2014, 16 activités externes ont été réalisées par le personnel du BAPE. De plus, dix conférences ont été présentées devant un public universitaire, permettant ainsi à notre organisation de rejoindre la tranche d'âge des 18-35 ans. Le BAPE a également donné 19 séances d'information pour des projets assujettis à la procédure d'évaluation environnementale.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5 – Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération, par les décideurs gouvernementaux, de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 – Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation du dossier par le public et des audiences publiques.	
Indicateurs	Taux de satisfaction des participants relativement aux services offerts.
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants d'au moins 80 %.
Résultats	Chaque séance d'information ou d'audience publique, un questionnaire est distribué à tous les participants dans le but d'évaluer leur taux de satisfaction. Les résultats de l'année 2013-2014 présentent un taux de satisfaction globale de 93 % à l'égard des services offerts.

OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

1 – *Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.*

18 – *Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.*

19 – *Prendre en compte la culture dans l'établissement et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, notamment dans les études d'impact des grands projets.*

20 – *Intégrer la dimension culturelle dans les processus d'aménagement et de développement du territoire de manière à améliorer la qualité de vie des populations, renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser l'attractivité des milieux.*

Objectif organisationnel 6 – Favoriser la prise en compte des aspects culturels par les commissions d'enquête.

Action 8 (nouvelle action) – Améliorer la prise en compte des aspects culturels dans les travaux et les recommandations du BAPE.	
Indicateurs	Guide produit et utilisé par les commissions abordant des aspects culturels.
Cibles	Création du guide d'ici la fin de 2013.
Résultats	La rédaction du guide de prise en compte des aspects culturels dans les travaux et les recommandations du BAPE s'est amorcée au cours de l'exercice 2013-2014, mais n'est pas encore achevée.

OBJECTIF 5 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateure et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'établissement des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif organisationnel 7 – Favoriser l'éducation à la participation citoyenne.

Action 9 (nouvelle action) – Créer une trousse pédagogique de simulation d'audience publique du BAPE pour la clientèle des cégeps	
Indicateurs	Trousse pédagogique créée et nombre de classes de cégep l'utilisant.
Cibles	Création de la trousse au premier trimestre de 2013 et utilisation par cinq classes d'ici 2015.
Résultats	Une étude d'impact fictive ainsi que des guides à l'intention des professeurs et des étudiants ont été rédigés. La trousse de simulation a été testée dans le cadre d'un cours de géographie, au cégep de Thetford, à la session d'hiver 2013. À l'automne 2013, six professeurs provenant de cinq institutions d'enseignement différentes ont demandé et obtenu la trousse pédagogique. Deux d'entre eux l'ont utilisée. Parmi les autres, certains ont remis l'utilisation de la trousse à une prochaine session en raison d'un manque de temps pour se préparer ou de l'annulation du cours visé. À l'hiver 2014, cinq professeurs provenant d'autant d'institutions d'enseignement ont demandé la trousse. À noter que deux de ces institutions sont situées à l'extérieur du Québec, soit au Maroc et au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son *Plan d'action de développement durable 2008-2013* les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus ainsi que les motifs soutenant ces choix. Ce plan est accessible sur le Web, à l'adresse suivante :

www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Plan_dev_durable_2008-2013_avril_2010.pdf.

ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Baril, président
Louis-Gilles Francœur, vice-président
Denis Bergeron
Michel Germain
Gisèle Grandbois
Anne-Marie Parent

B – LES MEMBRES ADDITIONNELS À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET[1]

Pierre André
Marie-José Auclair
Florian Bernard
Isabelle-Anne Bisson
Martine Blanc
Guy Blanchet
Denis Bourret
Jean Brisset des Nos
Geneviève Bruneau
Marjolaine Castonguay
Louis Dériger
Nathalie Drapeau
Marie-Hélène Gauthier
Corinne Gendron
Michèle Goyer
John Haemmerli
Donald Labrie
Manon Laporte
Jacques Locat
Jean-François Longpré
Jean Paré
Jean Poitras
Nicole Trudeau
Marie-Hélène Vandersmissen
Christian L. Van Houtte
Joseph Zayed

1. Les noms des membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2013-2014 apparaissent en caractères gras.

ANNEXE II

A – LES MANDATS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

— Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland par la Ville de Sherbrooke, du 11 avril au 27 mai 2013.

— Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres par le ministère des Transports et la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, du 2 mai au 17 juin 2013.

— Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc., du 21 mai au 5 juillet 2013.

— Projet de parc éolien Témiscouata II à Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Elzéar-de-Témiscouata par Boralex inc., du 4 juin au 19 juillet 2013.

— Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais sur le territoire de la ville de Bécancour par Entreprise IFFCO Canada Ltée, du 18 juin au 2 août 2013.

— Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par Hydro-Québec TransÉnergie, du 6 août au 20 septembre 2013.

— Programme décennal de dragage d'entretien du bassin du parc nautique et approfondissement de sa partie est à Saint-Jean-Port-Joli par Parc nautique Saint-Jean-Port-Joli, du 3 septembre au 18 octobre 2013.

— Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré s.e.c., du 10 septembre au 25 octobre 2013.

— Projet de reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine dans la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent par le ministère des Transports, du 17 octobre au 2 décembre 2013.

— Projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 7 novembre au 23 décembre 2013.

— Projet de parc éolien du Mont-Rothery dans les MRC La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie par Développement EDF EN Canada inc., du 12 novembre au 27 décembre 2013.

— Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville sur les berges du Réservoir Baskatong à Grand-Remous, du 19 novembre 2013 au 3 janvier 2014.

— Projet de construction du poste De Lorimier à 315-25 kV et des lignes d'alimentation souterraines à 315 kV à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 26 novembre 2013 au 10 janvier 2014.

— Projet de relocalisation d'un tronçon de 4 km du gazoduc dans l'emprise de l'autoroute 40 à Kirkland et Sainte-Anne-de-Bellevue par la Société en commandite Gaz Métro, du 12 décembre 2013 au 3 février 2014.

— Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n dans la MRC d'Avignon par Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), S.E.C., du 14 janvier au 28 février 2014.

— Projet de réparation du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal par le ministère des Transports, du 21 janvier au 7 mars 2014.

— Projet de reconstruction du quai Pinon à Saint-Georges par la Ville de Saint-Georges, du 25 février au 11 avril 2014.

— Projet de parc éolien communautaire de Frampton par Énergie Northland Power Québec S.E.C. et la Municipalité de Frampton, du 11 mars au 25 avril 2014.

— Projet d'augmentation de la capacité nominale de la centrale de valorisation de biogaz à Lachute par Lydia Énergie S.E.C., du 18 mars au 2 mai 2014.

— Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C., du 25 mars au 9 mai 2014.

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

— Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, du 15 avril au 14 août 2013.

— Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière, du 14 mai au 11 octobre 2013.

— Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach) par Transports Canada, du 21 mai au 20 septembre 2013.

— Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec, du 21 mai au 20 septembre 2013.

— Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour par Entreprise IFFCO Canada Ltée, du 26 août au 20 décembre 2013.

— Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc., du 26 août au 20 décembre 2013.

— Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke par la Ville de Sherbrooke, du 9 décembre 2013 au 8 avril 2014.

— Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste des basses-terres du Saint-Laurent, du 31 mars au 28 novembre 2014.

C – LES MANDATS D'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION

— Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres par le ministère des Transports et la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, du 9 septembre au 8 novembre 2013.

— Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C., du 23 septembre au 21 novembre 2013.

— Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par Hydro-Québec TransÉnergie, du 28 octobre 2013 au 27 janvier 2014.

— Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré s.e.c., du 13 janvier au 11 avril 2014.

D – LE MANDAT D'ASSISTANCE AUX MRC AU REGARD DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE SUR LEUR TERRITOIRE

— MRC du Haut-Saint-François, le 16 mai 2013.

ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

294 Rapport d'enquête et de consultation du public. *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.* 17 avril 2013.

295 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim.* 12 juillet 2013.

296 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.* 24 septembre 2013.

297 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière.* 10 décembre 2013.

298 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach) par Transports Canada.* 19 novembre 2013.

299 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour* à Québec. 19 novembre 2013.

300 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour.* 23 janvier 2014.

301 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles.* 19 février 2014.

302 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres.* 7 janvier 2014.

303 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon.* 16 janvier 2014.

305 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.* 19 février 2014.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Plan d'action 2013-2014 à l'égard des personnes handicapées, juin 2013.

Trousse pédagogique de simulation d'audience publique du BAPE, août 2013.

Rapport annuel de gestion 2012-2013, octobre 2013.

ANNEXE IV

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.

25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE BAPE PARTAGE ÉGALEMENT LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE.

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisanes.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

ANNEXE VI

A – CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS DONNÉES PAR LE PERSONNEL DU BAPE

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, dix conférences présentées devant les étudiants de l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Montréal, l'Université McGill et le Cégep de Sainte-Foy, Pierre Baril, président du BAPE, Anne-Marie Parent, membre, Michel Germain, membre, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, Jonathan Perreault, analyste.

— *Enjeux et réflexions sur le BAPE d'aujourd'hui*, Montréal, 24 octobre 2013, 22e assemblée générale annuelle des membres de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI), Pierre Baril, président du BAPE.

B – AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES A PARTICIPÉ LE PERSONNEL DU BAPE

— Échange sur le rôle du BAPE dans la participation publique avec diverses délégations : la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire (France), la Fondation nationale entreprise et performance (France), l'Alberta Energy Regulator, Etopia (Belgique), l'Office national de l'énergie, Pierre Baril, président du BAPE, Louis-Gilles Francœur, vice-président, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, et Diane Paquin, directrice des communications.

— Participation au Salon Québec Mines, tenue d'un stand, Québec, 12 au 14 novembre 2014, le personnel de la Direction des communications.

— Participation à la table ronde *Repenser les études d'impacts pour en améliorer la crédibilité et l'efficacité*, 22e Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI), Montréal, 13 février 2014, Louis-Gilles Francœur, vice-président du BAPE.

— Participation à la table ronde *L'évolution du débat public et de la participation citoyenne : quelles perspectives pour la consultation publique ? Quelle est la valeur ajoutée du numérique pour la consultation publique ?*, Wikicité, Office de consultation publique de Montréal, Montréal, 27 février 2014, Pierre Baril, président du BAPE.

— Participation à la table ronde *Mieux vivre ensemble*, La Malbaie, 28 mars 2014, 20e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec, Pierre Baril, président du BAPE.

ANNEXE VII

LES LOIS, RÈGLEMENTS ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIÉS AU BAPE

— *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2)

— *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1)

— *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, r. 23)

— *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (RLRQ, c. Q-2, r. 45)

— *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement*

— *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01)

— *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées* (RLRQ, c. C-61.01, r. 1)

— *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37)

— *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

Achevé d'imprimer en juin 2014

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz